

Infomed: le dossier patient partagé valaisan

Alex Gnaegi^a, Cédric Michelet^a

^a Service d'informatique médicale et administrative (SIMA), Hôpital du Valais – Institut Central, Sion

Abstract

The project Infomed, aims to implement a Health Information Exchange (HIE) in the Canton of Valais according to the recommendations of the Swiss Confederation eHealth strategy. Infomed is entirely based on international standards, e.g. IHE for the exchange and storage of documents and HL7 CDA-CH for the format of documents, in order to improve the interoperability of Infomed with other Swiss communities and partners. The connection of electronic health records from physician practices and hospitals is not trivial for editors who aren't familiar with IHE. Therefore, a connection kit is offered; it contains a digest of IHE documentation and samples of SOAP messages. To allow the set-up of the Shared Electronic Patient Record regional legislation will be adapted upon the adoption of a dedicated ordinance.

Key words: *HIE Health Information Exchange; IHE Integrating the Health Care Enterprise; Valais*

Introduction

Le projet Infomed, qui s'inscrit dans la stratégie de système d'information sanitaire du canton du Valais [1], vise à mettre en place un dossier patient partagé (DPP) cantonal ou dossier électronique du patient. Le projet, financé par le canton du Valais, s'appuie entièrement sur la stratégie eHealth de la Confédération et prévoit de créer une communauté au sens IHE (Integrating the Healthcare Enterprise) pour l'ensemble des prestataires de soins valaisans. Les objectifs stratégiques du projet, améliorer la qualité des soins et obtenir des informations sur l'état de santé de la population, ont été décrits antérieurement par Michelet et al. [2]. Son déploiement est prévu en 6 phases précédées d'une phase de test. Les deux premières phases, considérées comme pilotes, permettent l'envoi de documents médicaux électroniques à des destinataires définis. Dès la 3ème phase, on créera un véritable dossier patient partagé qui permettra aux médecins d'accéder aux documents médicaux sans être le destinataire de ceux-ci. Le consentement explicite du patient à la création du dossier sera nécessaire et il pourra également choisir les médecins pouvant accéder à son dossier. Les phases 4, puis 5, prévoient l'intégration des pharmaciens d'officine, respectivement des autres professionnels de santé, infirmières des soins à domicile, physiothérapeutes, etc. Enfin la phase 6 permettra au patient de pouvoir consulter son propre dossier et d'ajouter des documents personnels comme des direct-

ives anticipées, ainsi que de gérer de manière fine les droits d'accès au dossier [2].

Large usage de standards

Le DPP repose sur une plateforme d'échange électronique de fichiers selon les recommandations IHE et de l'organe eHealth Suisse. Le DPP ne se substituera pas au dossier patient informatisé (DPI) des hôpitaux et médecins praticiens, mais regroupera certaines informations utiles pour la prise en charge du patient. La particularité du projet Infomed, en regard de recommandations eHealth Suisse, réside dans le fait que tous les documents échangés seront au format HL7 CDA-CH [3]. Dans un premier temps de niveau 1 avec comme objectif de pouvoir également à terme échanger des données structurées grâce au CDA de niveau 3 comme les médicaments, classifiés par code ATC (Classification anatomique, thérapeutique et chimique), les résultats de laboratoires classifiés par LOINC (Logical Observation Identifiers Names and Codes) et les épisodes de soins classifiés par ICPC-2 (International Classification of Primary Care, Second edition).

L'autre particularité concerne l'utilisation obligatoire, au sein de la communauté, de la norme IHE XDS.b pour la consultation et la soumission de documents dans la plateforme au travers de services web [4]. Les services web seront sécurisés par un token SAML obtenu par une authentification issue d'un certificat X.509 comme par exemple celui de la carte professionnelle de santé de la FMH (Fédération des médecins suisses). Parallèlement aux services web, un portail web sera proposé de manière à permettre aux professionnels de santé ne disposant pas d'un logiciel supportant les différents profils IHE, de pouvoir consulter les divers documents du dossier patient partagé.

Outils pour les éditeurs

L'implémentation des profils IHE nécessaires n'est pas un travail anodin pour les différents éditeurs de logiciels DPI de cabinet ou hospitalier. C'est pourquoi un kit de connexion est mis à leur disposition [5]. Ce dernier comporte un document de référence synthétique qui contient une description des services web utiles à l'intégration (gestion des identifiants patients, gestion des documents, ...), des usages cases d'implémentation, des listes de constantes et des informations sur la sécurisation et l'authentification. En outre, des exemples de messages SOAP sont à disposition pour chaque transaction. Un autre document décrit égale-

ment la constitution et l'utilisation d'un document au format CDA-CH.

Aspects légaux

Alors que le projet de loi fédérale sur le dossier électronique du patient (LDEP) sera prochainement soumis au législatif de la Confédération, plusieurs expertises juridiques ont permis de relever que les phases pilotes du projet (phase 1 et 2) disposent de bases légales suffisantes. Celles-ci reposent en particulier sur la loi cantonale sur les établissements et institutions sanitaires (LEIS) et l'ordonnance cantonale sur la planification sanitaire qui prévoient la possibilité de projets pilotes permettant d'améliorer la qualité des soins et la sécurité des patients. Par contre la création du véritable dossier patient partagé, phases 3 et ultérieures, nécessitera une base légale spécifique. Celle-ci, en cours de rédaction sous forme d'ordonnance cantonale, s'appuie fortement sur le projet de loi fédérale LDEP et prévoit l'obligation de participer au projet Infomed pour les établissements et institutions sanitaires subventionnés selon le droit cantonal.

Problèmes rencontrés

L'absence d'un identifiant national pour les patients n'est pas réellement un problème pour les échanges au sein de la communauté Infomed. En effet celle-ci dispose déjà d'un serveur d'identité ou Master Patient Index contenant plus de 400'000 patients grâce à l'interconnexion de celui-ci avec les systèmes d'information de l'Hôpital du Valais, des centres médico-sociaux et des établissements médico-sociaux du canton. Par contre les échanges avec d'autres communautés nécessiteront un identifiant commun. Le véritable problème réside plutôt dans l'authentification des patients à la plateforme, en particulier pour les patients qui souhaitent consulter et gérer leur dossier. En effet la majorité des cartes d'assuré ne disposent toujours pas d'un certificat X.509 permettant une authentification forte. La carte SuisseID consisterait en une solution technique idéale, puisse que celle-ci comprend un certificat X.509, mais elle n'est encore que peu répandue et le projet Infomed ne dispose pas des moyens financiers permettant d'acquérir des SuisseID pour l'ensemble des patients intéressés. D'autres

alternatives, comme une authentification OTP (One Time Password) – par exemple par un code transmis par SMS (Short message system), devront être étudiées.

Les différents éditeurs de logiciels DPI de cabinet, de système de gestion de laboratoire ou de radiologie n'ont pour la plupart pas une grande connaissance des différentes normes telles que IHE, CDA, etc. De plus celles-ci nécessitent, par exemple pour l'authentification des services web via certificat X.509, des technologies relativement modernes qui ne sont pas forcément disponibles dans les environnements de développement utilisés. Enfin en dernier lieu, l'échange électronique de documents nécessite également un certain esprit d'ouverture et de transparence associé à une maturité informatique qui fait encore parfois défaut. Nous préconisons dès lors une large sensibilisation des acteurs d'informatique de santé qui doit être menée par les pouvoirs publics (Confédération et cantons) ainsi que par les diverses organisations (IHE Suisse, HL7 Suisse, VSFM, etc.).

Correspondance:

Dr Alex Gnaegi

Service d'informatique médicale et administrative

Hôpital du Valais – Institut Central

Av. Grand-Champsec 86

CH-1950 Sion

[alex.gnaegi\[at\]hopitalvs.ch](mailto:alex.gnaegi[at]hopitalvs.ch)

Références

- 1 Gnaegi A, Wieser P, Dupuis G. La stratégie eHealth en Valais. Bulletin des médecins suisses. 2010;91(33):1247–50.
- 2 Michelet C, Fragnière F, Gnaegi A. Infomed – dossier patient partagé en Valais. Swiss Medical Informatics. 2011;(72):31–4.
- 3 Bleuer J, et al. CDA-CH-II: Spécification pour la création de modèles Health Level 7 Clinical Document Architecture [Internet]. Groupe d'utilisateurs HL7 Suisse; 2011 [cité 28 juin 2013]. Disponible sur: http://www.hl7.ch/fileadmin/ungeschuetzte_dateien/files_tc/CDA-CH-II_fr_V1.2a.pdf
- 4 IHE IT Infrastructure (ITI) Technical Framework [Internet]. IHE International, Inc.; 2012 [cité 28 juin 2013]. Disponible sur: http://ihe.net/Technical_Framework/upload/IHE_ITI_TF_Vol1.pdf
- 5 Michelet C. Web services Infomed [Internet]. Infomed; 2013 [cité 28 juin 2013]. Disponible sur: <https://www.infomed-vs.ch/portal/fr/specifications>